Gemeng Käerjeng

PacteNature
Ma commune s'engage pour la nature

Gemeng Käerjeng

Stratégie communale pour la protection de l'environnement

2026 – 2030

Version 1.6

Introduction

Le présent document a été élaboré dans le cadre de l'engagement de la commune de Käerjeng dans le Pacte Nature. S'appuyant sur les engagements européens et nationaux visant à préserver et rétablir les espaces naturels et, ainsi, d'améliorer l'état de la biodiversité, ce document a comme vocation de tracer la stratégie communale pour la protection de l'environnement, en répondant à la mesure « 1.1. Stratégie communale pour la protection de l'environnement » du catalogue de mesures du Pacte Nature.

Contexte national

Face au constat d'une biodiversité en déclin au Luxembourg comme à l'international, différents plans nationaux et stratégies ont été élaborés pour améliorer l'état écologique de notre pays :

- 3e Plan national concernant la protection de la nature
- Stratégie et plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg 2018 - 2023
- Projet de Stratégie et plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg 2025 – 2035
- Directive-cadre sur l'eau – 3e plan de gestion pour les parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse

En accord avec ces stratégies, la commune de Käerjeng reconnaît ses propres champs d'action pour la préservation et l'amélioration des espaces naturels à l'intérieur de la commune.

Le contexte local - Käerjeng – une commune engagée pour la protection de la nature

La commune de Käerjeng compte 11 156 habitants et s'étend sur environ 34 km². Son territoire comprend 650 hectares de forêts ainsi que 1 778 hectares de surfaces agricoles, dont 12 hectares exploités en agriculture biologique.Käerjeng se distingue également par une part importante de son territoire classée en zone Natura 2000 : 464 hectares, soit 28 % de la commune. La gestion de ces zones protégées est assurée par le Comité de pilotage Lias-Uelzechtdall, au sein duquel la commune de Käerjeng sera représentée.

La commune se compose des localités de Bascharage, Hautcharage, Linger, Clemency et Fingig. Située dans le canton de Capellen, Käerjeng est une commune très vivante avec une grande variété d'activités de loisirs. Le taux de couvert boisé à l'intérieur des localités s'élève à 18,8%, ce qui représente la surface recouverte par des couronnes d'arbres, des haies ou arbustes.

La commune de Käerjeng, est située dans le sud-ouest du Luxembourg, en bordure immédiate de la frontière belge. Elle se trouve sur la ligne de partage des bassins versants du Rhin et de la Meuse, avec notamment des affluents de l'Eisch au nord et de la Chiers au sud. Le territoire est marqué par un environnement naturel riche, alternant paysages vallonnés, zones agricoles, petites forêts et cours d'eau contribuant à la biodiversité locale. La présence de ruisseaux et la proximité de zones semi-naturelles rendent la région propice à des aménagements respectueux de l'environnement.

La collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts (ANF) permet également de réaliser des actions ciblées en milieu forestier, en lien avec les objectifs de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Engagée activement dans le Pacte Climat depuis 2021, la commune a su franchir la certification de 65%. Dans le cadre du Pacte Nature la commune a su atteindre la certification de 50%. Depuis, elle poursuit ses efforts avec détermination pour progresser dans ces deux domaines complémentaires.

Une grande diversité d'acteurs

Les principaux acteurs, actifs aujourd'hui au niveau communal dans le cadre de la protection de la nature sont les suivants :

- La commune
  - Conseil échevinal
  - Naturpakt Team
  - Commission de l'environnement
  - Les différents services compétents de l'administration communale
- Administration de la Nature et de la Forêt (ANF)
- Sicona Sud-Ouest
- Comité de pilotage Natura 2000 Lias - Uelzechtdall
- Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de la Chiers (SIACH)
- Syndicat intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)
- Syndicat des Eaux du Sud (SES)
- Administration de la Gestion de l'Eau (AGE)
- Agriculteurs et conseillers agricoles
- Ecoles et Maison relais
- Associations et organisation locales engagées dans la protection de la nature

Dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun – la préservation et l'amélioration de la biodiversité – la multitude d'acteurs est vue comme une force pour la mise en œuvre des mesures définis dans le présent concept.

Think global, act local – Nos objectifs

La commune dispose d'ores et déjà de plusieurs documents stratégiques qui définissent des actions concrètes en faveur de la protection de la nature, selon les spécificités des milieux naturels présents sur son territoire. Ces documents sont complémentaires et constituent les fondations de la stratégie globale exposée dans le présent document. Parmi ces documents figurent notamment :

- le Plan d'Aménagement Général (PAG), qui intègre des principes de protection de l'environnement et oriente le développement territorial dans le respect des équilibres écologiques.
- le plan d'aménagement forestier, qui encadre la gestion durable des forêts communales, dans une optique à la fois écologique, sociale et économique ;
- le plan d'action dans le cadre du Pacte Nature, qui fixe des objectifs et des engagements pour renforcer la biodiversité à l'échelle communale ;
- le plan d'action SICONA, qui identifie des mesures de protection et de valorisation des milieux naturels au niveau local ;
- ainsi que les mesures prévues dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (WRRL), visant à préserver et restaurer la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'objectif de cette démarche est de construire une approche globale et intégrée à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, assurant la cohérence entre les différentes politiques et favorisant une gestion harmonieuse et durable des milieux naturels.

Sur base de ces documents stratégiques, la commune fixe les objectifs de protection de l'environnement, ambitieux et adaptés à son contexte local, visant à préserver et renforcer le patrimoine naturel, restaurer les écosystèmes dégradés et améliorer la qualité des habitats pour la faune et la flore locales. Les objectifs énumérés ci-dessous s'inscrivent dans une vision à long terme.

Il est essentiel de considérer l'ensemble des milieux et de ne pas les appréhender en silo. La connexion réelle entre les différents éléments du territoire - urbain, milieux ouverts et forêts - doit être au cœur des démarches. Cette vision intégrée constitue la base des objectifs présentés ci-dessous.

AMELIORATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU URBAIN

BONNE GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

CREATION DE CONNEXION ECOLOGIQUE EN MILIEU OUVERT

DURABILITE DE LA GESTION FORESTIERE

EDUCATION A LA NATURE

Les actions phares

AMELIORATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU URBAIN

- **Végétalisation des espaces urbains**

  Le verdissement et l'entretien extensif des espaces urbains s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la biodiversité et dans celle de l'adaptation au changement climatique. En plantant plus d'arbres, en déminéralisant les sols en zones urbanisées en faveur de la création de surfaces vertes, la commune contribue à la qualité de vie de ses habitants. Ces lignes directrices se matérialisent déjà concrètement au sein des localités à travers des projets tels que le réaménagement de la cour de récréation, la rue Bechel ou encore le nouvel aménagement autour de la commune.

  La commune s'est engagée à utiliser des plantes locales et/ou adaptées à la station si possible et provenant de semences locales.

  Les bâtiments communaux représentent également un potentiel de végétalisation. A l'heure actuelle, déjà 6% des bâtiments communaux disposent d'une toiture végétalisée. En continuant de végétaliser ses bâtiments, soit par la toiture soit par la façade, la commune fraye la voie pour des localités plus vertes.

- **Accrochage et entretien de nichoirs pour les oiseaux**

  De nombreux nichoirs sont déjà accrochés à travers les localités et ceci aussi bien à des bâtiments et endroits publics, qu'aux maisons et dans les jardins privés. A travers le Syndicat de protection de la nature SICONA, de nouveaux nichoirs pour hirondelles, chouette effraie, chouette chevêche et faucon pèlerin sont régulièrement installés et leur entretien est assuré.

- **Amélioration de la qualité nocturne par la réduction de pollution lumineuse**

  - Concept de réduction de la pollution lumineuse 2.17

  Le remplacement progressif des éclairages sous responsabilité communale se fera en faveur d'un éclairage peu nuisible pour la biodiversité. Les critères pour l'éclairage sont en accord avec les préconisations du Pacte Nature et seront repris dans un concept pour la réduction de pollution lumineuse.

- **Mise en œuvre du Plan d'action prioritaire « Faune sauvage menacée du milieu urbain »**

  Plusieurs nichoirs pour le martinet, les hirondelles et la chouette effraie sont déjà installés à travers les localités de la commune. Un entretien régulier sera assuré. L'évolution des populations de corbeaux sera à suivre et un plan de gestion est à envisager.

BONNE GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- **Mise en œuvre du concept de protection contre les inondations dues aux pluies torrentielles**

  - Etude pluies torrentielles à Käerjeng

  Une étude sur les pluies torrentielles et les risques d'inondation associés a été réalisée. L'étude propose plusieurs pistes de prévention et d'amélioration pour les zones concernées autour de la « Mierbach ». Ces mesures seront analysées par la commune et, dans un premier temps, graduellement mis en œuvre pour agir contre les inondations.

  A Linger, où le risque d'inondation est également élevé à proximité de la « Wessegbach », cette même approche sera appliquée dans un deuxième temps.

  - Directives cadres sur l'eau

  Avec son partenaire le SIACH, la commune met progressivement en œuvre les mesures prévues par le 3ème plan de gestion de la directive-cadre sur l'eau. Plusieurs mesures d'amélioration de la connectivité écologique, ainsi que des mesures d'amélioration hydromorphologique ont été réalisées aussi bien pour la Mierbach et la Chiers.

  En addition aux mesures issues de la directive-cadre sur l'eau déjà réalisées, d'autres mesures sont planifiées pour améliorer la Chiers, notamment :

  - Pour améliorer la connectivité écologique, deux seuils transversaux d'une hauteur respective de 20 cm et de 70 cm seront supprimés.
  - Un passage canalisé sera aménagé sur une longueur de 80 m, afin d'y rétablir la continuité écologique

- **Mares en forêt**

  Une aptitude stationnelle a été réalisée en 2016. Une surface totale de 1,53 ha de plans d'eau a été cartographié. L'occurrence naturelle de ces mares et mardelles est encouragée par l'entretien forestier afin de renforcer la résilience des forêts.

- **Mise en œuvre du Plan d'action prioritaire « Mares en milieu ouvert »**

  Afin de renforcer le réseau des mares en milieu ouvert, de nouvelles mares seront créées au cours des cinq prochaines années. Parmi les mares existantes, certaines seront restaurées.

CREATION DE CONNEXION ECOLOGIQUE EN MILIEU OUVERT

- **Cartographie des haies et éléments de structure**
  - Cadastre des haies du Sicona

  Un cadastre des haies présentes sur les surfaces agricoles et les prairies existe pour le territoire de la commune. Le cadastre est entretenu régulièrement afin de prendre en compte l'évolution des haies et les nouvelles plantations.

- **Création de corridors écologiques**

  Afin d'améliorer la connectivité écologique entre les habitats de la faune et de la flore, la commune envisage de planter des haies, des arbustes et des bosquets. A terme, les différents éléments de structure seront connectés les uns avec les autres. L'amélioration des corridors écologique est planifiée en collaboration avec les acteurs concernés.

- **Préservation et protection de la faune sauvage**

  A travers son soutient de l'a.s.b.l. « Sauvons Bambi », la commune agit en faveur de la faune sauvage du milieu ouvert. La commune soutient l'association par la mise à disposition de personnel formé et de matériel. A travers une campagne de sensibilisation, la commune sensibilise les agriculteurs et également de nouveaux bénévoles. Les dispositifs respectifs sont réglés par une convention entre la commune et l'a.s.b.l.« Sauvons Bambi ».

- **Mise en œuvre du Plan d'action prioritaire « Vergers »**

  La conservation des vergers existants en milieu ouvert contribue à la préservation des différentes variétés d'arbres fruitiers, et à la préservation de cet habitat précieux. L'entretien régulier des vergers est assuré par le Sicona.

DURABILITE DE LA GESTION FORESTIERE

La durabilité dans la gestion forestière repose sur trois piliers à considérer de manière équilibrée : le volet social, le volet écologique et le volet économique. Dans les forêts communales de Kaerjeng, ces trois fonctions sont pleinement assurées grâce à l'accueil du public, aux actions en faveur de la biodiversité — telles que le maintien du bois mort, la création de mares ou la structuration des peuplements — ainsi qu'à une récolte de bois réalisée de manière responsable.

- **Préservation de la biodiversité**

La forêt communale porte la certification PEFC qui prescrit une gestion forestière durable et écologique.

Les principes nationaux d'une gestion respectueuse et durables de la forêt, défini par l'ANF sont appliqués dans la forêt communale par le garde forestier.

- **Aménagement proche de la nature**

  - Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier définit les principes de gestion forestière des différentes parties de la forêt communale.

Les forêts « hors-cadres » ne font pas partie de la forêt productive et l'intervention humaine y est limitée, ce qui permet un développement naturel de ces forêts.

Dans les forêts désignées comme étant des « ilots de vieillissement », on cherche à maintenir et améliorer les services écosystémiques. Par la préservation des arbres âgés et des arbres morts, sur pied ou tombés, la biodiversité forestière est renforcée.

- **Mise en œuvre du Plan d'action prioritaire « Chat sauvage »**

Une grande importance est accordée à l'amélioration régulière et continu des corridors écologiques, notamment du chat sauvage. Ainsi, différentes mesures comme l'aménagement de lisières structurées dans la forêt, la désignation de zones de régénération naturelle en « évolution libre », et l'amélioration des corridors écologiques en milieu ouvert contribuent à étendre le territoire de propagation du chat sauvage.

D'autres espèces profitent également de l'amélioration de ces biotopes et de la reconnexion écologique à l'intérieur des forêts et au-delà.

EDUCATION A LA NATURE

- **Les activités scolaires en lien avec la nature font partie intégrante du programme scolaire**

  Pour les élèves, les visites et activités en lien avec la nature font partie intégrante du programme scolaire. Un budget de 20.000 € est prévu annuellement pour l'éducation à la nature et à l'écologie. En mettant l'accent sur ces activités pédagogiques, les enfants sont sensibilisés à leur environnement naturel. Les activités dans la nature contribuent aussi au bien-être des enfants.

  La maison relais dispose de potagers en parterres élevés où les enfants découvrent à planter et à récolter des légumes, des herbes aromatiques et des plantes ornementales avec leurs éducateurs.

  Les classes scolaires participent également à des activités en plein air en collaboration avec le garde forestier.

  Les associations locales peuvent également proposer des activités pédagogiques en lien avec la nature. De chouettes projets sont ainsi réalisés chaque année, comme la production de « Viz » à partir des pommes provenant des vergers locaux.

- **Sensibilisation et formation**

  La sensibilisation des citoyens adultes est également considérée comme un pilier important de la protection de l'environnement. A travers l'organisation d'événements et la publication d'articles, la commune assure une bonne diffusion des informations liées à l'environnement.

  A travers des formations pour les citoyens, mais également pour le personnel communal, la commune participe activement à la propagation des bons gestes pour la biodiversité.

Suivi des objectifs

Le suivi général de l'avancement de la protection de l'environnement et de l'eau au niveau communal, se fait grâce au Pacte Nature. Au cours des cinq prochaines années, il est prévu de passer au minimum un audit, où la commune vise la certification argent 60%.

Un suivi pour évaluer l'atteinte des différents objectifs fixés à l'intérieur de ce concept, est prévu et sera publié à terme de la période couverte par ce concept. La récolte de données se fera donc en parallèle aux actions menées.

Une vision claire pour Käerjeng

La commune de Käerjeng s'engage résolument dans la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité. Avec une stratégie claire pour les prochaines 5 années, elle mobilise divers acteurs locaux pour agir en faveur de la nature, dès aujourd'hui.

Grâce à des initiatives telles que la végétalisation des espaces urbains et la gestion durable des ressources aquatiques, Käerjeng montre l'exemple à suivre. En investissant dans l'éducation à la nature, elle sensibilise les jeunes générations à l'importance de notre environnement. Les efforts conjoints permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de garantir un environnement sain pour tous. Ce projet ambitieux vise à réaliser un équilibre entre développement humain et conservation des écosystèmes à long terme La réflexion autour de la préservation de la nature et de l'environnement est centrale et l'objectif reste de l'intégrer de façon réfléchie et pragmatique dans chacun des projets communaux, en cours et à venir.